

PATI INFO

Bulletin d'information de



**ASSOCIATION PATINOIRES
ARTIFICIELLES ROMANDES**

1997 - JUIN - No. 21



CHAMPIONNATS DU MONDE DE PATINAGE ARTISTIQUE - LAUSANNE

Edito....

YOPLABOUM...

Je connais beaucoup de gens qui, cette année, voient arriver leurs vacances avec crainte. Détestent-ils la farniente ? Sont-ils masos ? Pas du tout. Mais ils sont si fatigués que la seule idée de changer de rythme de vie leur fait craindre la déprime.

Il nous est à tous arrivé, une fois ou l'autre, d'être aux portes de l'été stressés, crevés, juste bons à jeter. Ce qu'il y a de nouveau, cependant, c'est que le stress affecte aujourd'hui une grande partie de la population et cela tout au long de l'année.

Mais pourquoi les gens sont-ils aujourd'hui si fatigués ? A cette question, certains scientifiques proposent deux réponses, l'une physique, l'autre psychologique.

Au fil des restructurations provoquées par les crises économiques, les gens qui ont un emploi tendent à travailler davantage qu'avant - tout en gagnant moins qu'avant. Sans être tragique, cela diminue considérablement le temps et les moyens qui jadis, étaient disponibles pour autre chose : la vie de famille, les loisirs, le bénévolat, etc.

Quiconque doit augmenter son temps de travail de quelques pourcents ne peut se retenir de penser qu'au train où vont les choses, il va bientôt devoir l'augmenter de 10,15 ou 25%. Même chose, en sens inverse, pour les revenus.

Comment ce stress se traduit-il ?

Avant tout par un manque d'envie. Nombreux sont les organisateurs de manifestations à relever qu'à l'heure actuelle, le public a moins envie de se déplacer, de s'intéresser, de participer. Non qu'il se désintéresse des choses en soi, mais parce que, le soir venu, il ne se sent plus l'énergie et la disponibilité mentale nécessaires pour aller écouter une conférence, un concert ou pratiquer une activité sportive ou un loisir.

Il se dit : « Un autre jour », et en attendant se colle devant la télé, qu'il regarde d'un oeil distrait en pensant vaguement à son boulot (et au risque qu'il court de le perdre).

Plus grave, le stress affaiblit le niveau général de conscience professionnelle. La fatigue (ou le sentiment de fatigue) rend impatient, alors on bâcle, on prend des raccourcis, on suggère aux clients d'aller se faire voir, on néglige de retourner les appels téléphoniques ou de répondre aux lettres, on fuit les travaux supplémentaires ou inattendus, on se préoccupe de moins en moins du bien commun (celui du service, celui de l'entreprise).

Le stress affaiblit le goût du changement, des réformes, de l'innovation. En théorie, tout le monde est en faveur de l'innovation. Mais lorsque la fatigue s'installe, la moindre innovation prend des allures de menace. Monte alors en soi la conviction que ce n'est vraiment pas le moment de se casser la tête avec de nouveaux problèmes, qu'il vaut mieux écraser, attendre que ça passe. Dans cette atmosphère, les inventeurs d'idées, les tiennent-pas-en-place, les meneurs de jeux, les curieux, les imaginatifs, s'ils amusent un moment, font surtout figure de cinglés dangereux, de porteurs de bombe, qu'il faut mettre sous cloche avant qu'ils ne fassent trop de dégâts.

Une telle fatigue physique et psychologique freine puissamment l'effet des appels au combat, à l'inventivité, à la reconstruction, aux sursauts, particulièrement nécessaires aujourd'hui. Comment susciter des gerbes étincelantes de créativité et d'enthousiasme chez des gens saturés de fatigue ?

Un problème qu'il faut aborder l'esprit frais et dispos, carrément joyeux - car comment défatiguer une société entière avec des idées elles-mêmes fatiguées ?

Mais dans le monde des patinoires, chacun sait que la motivation, l'intérêt et les défis permanents sont la meilleure défense contre le « stress » et la fatigue.

Alors passez un bel été et bonnes vacances à tous...

Pierre Gueissaz

Réflexion tirée d'un article de Claude Monnier
Directeur du « Temps stratégique »

PATI - INFO PROPOSE :

Assemblée Générale à La Chaux-de-Fonds

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale relate toutes les activités réalisées durant l'année par notre Association.

Les « Hockeyades » à la Vallée de Joux

Un mois d'août inoubliable avec l'invitation du Centre Sportif de la Vallée de Joux aux membres de l'A.P.A.R.

Cours de Maître de Glace

Merci à Laurent Christen pour son rapport détaillé et intéressant du cours de maître de glace, à Nendaz.

Règlement des Patinoires des Mélèzes

Sur demande de plusieurs patinoires, nous vous présentons le règlement des Patinoires des Mélèzes.

Gland

Le projet de patinoire sort de son hibernation

Le site devrait accueillir manifestations et concerts. Un hôtel et un restaurant sont également envisagés.

Considérée par beaucoup comme l'Arlésienne, la patinoire du district de Nyon pourrait se concrétiser à Gland. Emanant de l'ingénieur Alain Travaglini, une étude est déjà fort avancée. Elle englobe une aire de glace, des gradins pour quatre à cinq cents personnes, une cafétéria et éventuellement un restaurant et un hôtel. Comme l'a annoncé le syndic Pierre Kister, jeudi devant le Conseil, la commune de Gland est entrée en matière pour octroyer un droit de superficie en Montoly, mais la réalisation sera privée et probablement gérée par une coopérative.

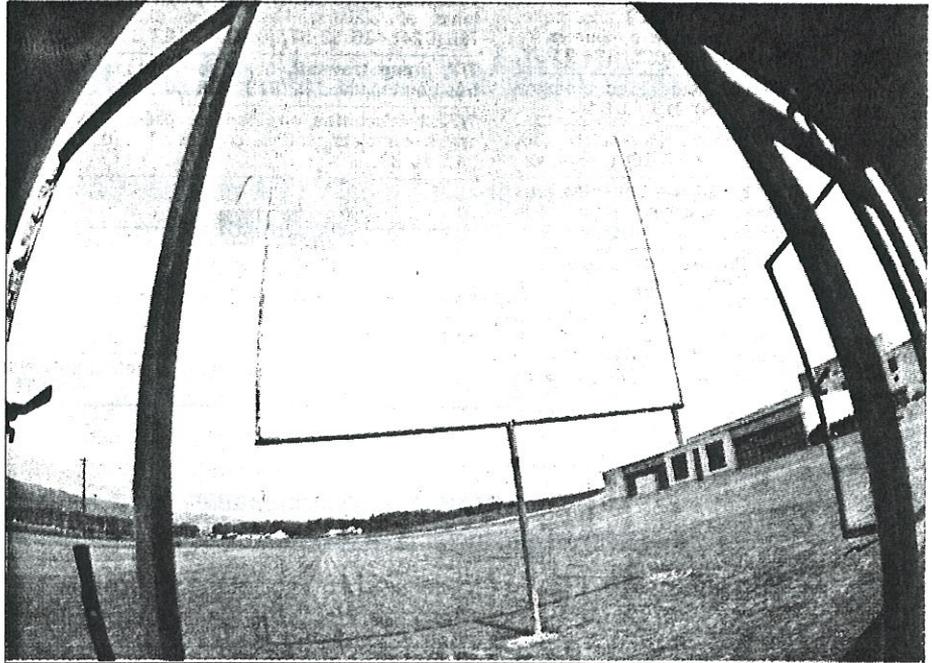
L'année dernière, l'Association des sociétés sportives nyonnaises (ASSN) avait relancé la machine en prenant exemple sur la patinoire de Marly (FR) réalisée avec des moyens réduits (3,5 millions). «Nous avions cherché un terrain à Nyon, si possible le long de la voie du Nyon-Saint-Cergue», explique Josette Gaille de l'ASSN. Mais aucune parcelle ne semblait convenir.

Alain Travaglini s'est alors approché de l'association pour présenter le projet qu'il étudie depuis dix-huit mois. Lui également avait cherché un terrain dans la région avant de contacter les autorités glandoises. «Nous avons abandonné notre idée pour soutenir celle de M. Travaglini», précise Mme Gaille.

L'ingénieur nyonnais n'attend plus que le feu vert du Conseil glandois pour l'éventuel octroi du droit de superficie, le dossier devant être présenté devant l'assemblée en septembre. Situé entre le centre de Montoly et la voie CFF, le terrain est actuellement utilisé par le club de football américain.

Paléo dans le coup

«Il s'agit d'une salle pluridisciplinaire», explique M. Travaglini. Outre le patin et le hockey, pour le public, les écoles et les sociétés locales, l'enceinte pourra accueillir d'autres manifestations, moyennant un tapis thermique. Elle de-



Le terrain occupé par une équipe de football américain pourrait être celui sur lequel serait construite la patinoire.

Alain Rouéche

vient alors une grande halle couverte. Paléo, qui participe à l'étude, est intéressé afin d'y organiser des concerts. «Nous misons sur une capacité de 2000 à 2500 places», explique Daniel Rossellat, directeur du festival nyonnais.

Afin de rentabiliser l'aire de glace, l'initiateur a imaginé la louer à des équipes de hockey professionnelles pour des camps d'entraînement. «Pour être intéressants, nous devons aussi offrir un hébergement», précise-t-il. Un hôtel de 60 chambres, 2 ou 3 étoiles, ainsi qu'un restaurant, font donc partie du projet. M. Travaglini négocie actuellement avec un groupe hôtelier français. «Si les démarches n'aboutissent pas, la patinoire peut se réaliser indépendamment», précise-t-il. L'ingénieur peaufine son dossier afin d'être prêt cet automne. «Nous de-

vons notamment trouver des sponsors et des personnes qui participeront à la coopérative», explique-t-il.

Une autre patinoire était envisagée dans la région, à Saint-Cergue. «Cela fait plusieurs années que la commune a acheté un terrain à cet effet», explique la syndic Nicole Hesse. «Une fois de plus nous sommes bien isolés dans le haut du district», constate-t-elle en espérant que l'entreprise glandoise ne va pas condamner les intentions de Saint-Cergue qui manque de moyens financiers.

Même si le dossier paraît fort avancé, Alain Travaglini ne se risque pas à chiffrer encore la réalisation. Il hésite également à donner un calendrier, mais assure que si que le Conseil donne son feu vert tout pourrait glisser très vite.

Michel Jotterand □

ASSEMBLEE GENERALE - « A.P.A.R. »

La Chaux-de-Fonds - mercredi 28 mai 1997

Présents :

Patinoires

LAUSANNE	ROBERT Yves
VALLEE DE JOUX	LOCCA Renald
LA CHAUX-DE-FONDS	PILLER Daniel
LA CHAUX-DE-FONDS	PERRIN Cédric
SAIGNELEGIER	CROCI Gino
TRAMELAN	VUILLEUMIER Jean-Claude
DELEMONT	COMTE Francis
NEUCHATEL	HENRIOUD Claude-Alain
NEUCHATEL	RACINE Gilbert
MOUTIER	SCHNEGG Olivier
MEYRIN	VERMESSE Bernard
MEYRIN	DUPERRIER Robert
LE LOCLE	BLASER André
GENEVE	GELMINI Pierre
MONTHHEY	SCHUPBACH Jean-René
MONTHHEY	TURRIAN Claude
FLEURIER	JEANNET Jacques
MORGES	WEBER Patrick
PORRENTROY	AUBRY Marcel
THONEX	EHINGER Jean-Pierre
THONEX	RIEDO Théodore
NENDAZ	FOURNIER Fabien
PONTS-DE-MARTEL	JEANMAIRET Eric
PRILLY-MALLEY	BRIAND Roland
PRILLY-MALLEY	GUEISSAZ Pierre

Excusés :

Leysin
Fribourg
Martigny
Sion
Verbier

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mai 1996, à Saignelégier

Le procès-verbal est accepté sans modification, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

A) ACTIVITES GENERALES

- Quatre séances du Comité de Direction
- Deux séances A.P.A.R.
- Deux parutions du Pati-Info
- Assemblée de la S.P.A.S., à Lugano
- Information à diffuser auprès des patinoires
- Collaboration L.S.H.G. - A.P.A.R.

Voici les nombreuses activités réalisées par notre Association durant l'année 1996-1997, activités détaillées comme suit :

Mandats 1996-1997

1. Parution du bulletin d'information « Pati-Info »

No. 19 - juin 1996

No. 20 - décembre 1996

2. Promotion - information - affiliation des patinoires

32 patinoires affiliées. Chaque canton doit maintenir l'intérêt auprès de « ses » patinoires et les informer des objectifs de notre Association.

3. Etablissement du calendrier en Suisse Romande Collaboration avec la L.S.H.G. et les arbitres

Séance de coordination entre la L.S.H.G. et l'A.P.A.R.

Projet de partenariat entre les deux parties.

Interlocuteur officiel L.S.H.G. = le club.

Le club intervient auprès de la patinoire.

Patinoire n'a aucun lien « juridique et officiel » avec la L.S.H.G.

Carence à remédier le plus rapidement possible.

Convention signée entre la L.S.H.G. et l'A.P.A.R.

« Organisation des matches des catégories Espoirs »

Véritable collaboration en vue entre la L.S.H.G. - les arbitres -

l'A.P.A.R.

Mise en place d'un système permanent de communication et d'information.

4. Parution de l'Annuaire A.P.A.R. 1997-1998

Ce bottin de ressources humaines et physiques de chaque patinoire est une « mine » de renseignements précieux et indispensables.

Chaque patinoire doit transmettre immédiatement toute modification intervenue dans sa patinoire (introduction de la **T.V.A.** !) afin de maintenir en permanence notre annuaire à jour.

5. Cours de maîtres de glace

6. Reconnaissance du statut de maître de glace

Le cours de formation de maîtres de glace s'est déroulé à Nendaz les 24 et 25 avril 1997 en présence de 37 participants.

7. Projet de collaboration avec les patinoires françaises et francophones

Belfort - rencontre en mars 1997
Toulouse - rencontre en mai 1997

8. Achats en commun

Suite à notre Assemblée Générale de 1994, les patinoires intéressées à acheter des articles en commun sont priées de faire parvenir leurs intentions au Comité Directeur. Le principe des achats en commun avec une centrale d'achats et une participation au chiffre d'affaires devraient susciter l'intérêt général d'autant plus que les transactions se traduisent par des achats à des conditions favorables.

Nous restons donc à l'écoute des patinoires intéressées ?

9. Projet de voyage d'étude et de perfectionnement pour les membres de l'A.P.A.R. - avril 1997

Destination : Futuroscope Poitiers

Voyage annulé par manque de participants.
Nouveau projet en 1999 ?

10. Agenda - Sport - Gestion des surfaces de glace ou installations sportives par l'informatique

Projet réactualisé
Documentation, information à venir

11. Mérite François Chevillat

Lors de la séance A.P.A.R. du 10 décembre 1996 à Lausanne, l'attribution du premier mérite François Chevillat est devenue une réalité.

Le jury, après délibération, a retenu une candidature répondant aux critères d'éligibilité.

La candidature retenue et récompensée est :

« le groupe de travail » chargé d'élaborer et de proposer des cours de formation en vue de la reconnaissance du statut de Maître de Glace

Il s'agit de Messieurs :

- Roland BRIAND, de Lausanne-Prilly
- Laurent FROIDEVAUX, de Saignelégier
- Gilbert RACINE, de Neuchâtel
- Jean-René SCHUPBACH, de Monthey
- Cédric PERRIN, de la Chaux-de-Fonds

Madame **Pierrette Chevillat** a remis à chaque lauréat un exemplaire du « Patineur », Mérite François Chevillat.

Le Comité et les participants ont félicité chaleureusement ces lauréats en leur souhaitant plein succès pour mener à bien ce projet vital pour les patinoires.

12. Portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse

- Etude de faisabilité
- Plan de recherche, contrat avec l'E.P.F.L. de Lausanne

Ce dossier n'a pas évolué durant cette année. Il nécessite un engagement important de la part des patinoires romandes.

L'E.P.F.L. est toujours intéressée à collaborer pour l'avancement de ce dossier.

Pour rappel, nous reproduisons la décision prise à l'Assemblée Générale de 1994 :

L'élaboration d'un document intitulé « Portrait robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse » avec la collaboration de l'E.P.F.L. constitue également un important dossier à traiter.

Les membres de l'A.P.A.R. acceptent un investissement maximum de Fr. 4'000.-- pour mener à bien ce projet. Le Comité de Direction mettra tout en oeuvre pour la réalisation concrète de ce document sans avoir à déboursier ce montant financier à disposition. Yves ROBERT propose que la S.P.A.S. participe pour 50% des frais (Fr. 2'000.--) pour l'élaboration du portrait robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse. Le Comité de Direction assurera le suivi du dossier auprès de la S.P.A.S.

Il est évident que la réalisation de ce mandat signifierait un avantage considérable pour les projets de construction des nouvelles patinoires artificielles en Suisse. Quelles sont les patinoires intéressées à faire avancer ce dossier majeur ?

Rédaction d'un manuel :

- DIRECTIVES D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

- Manque de ressources « humaines » pour mener à bien ce dossier.

B) REUNION DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 12 novembre 1996, à Moutier

- Annuaire A.P.A.R.
- Pati-Info
- L.S.H.G. - Arbitres - A.P.A.R.
- Reconnaissance de la profession de maître de glace

Séance du 25 mars 1997, à Belfort

- Rencontre avec les patinoires françaises

Deux séances avec le groupe de travail des maîtres de glace au sujet de la reconnaissance de la profession et de la formation des maîtres de glace (profil idéal et recherche d'un canevas de cours).

C) REUNION A.P.A.R.

Séance du 10 décembre 1996, à Lausanne

- Nouvelle structure S.P.A.S. - A.P.A.R.
- Annuaire A.P.A.R. - Certificat de service
- Reconnaissance de la profession de maître de glace - cours de formation
- Pati-Info - L.S.H.G.
- Attribution Mérite François Chevillat

Séance du 11 mars 1997, à Lausanne

- Présentation surfaceuse + matériel - Par Electro et Zamboni « France » dans le cadre des Championnats du Monde de Patinage Artistique

D) REUNION DE LA S.P.A.S.

Assemblée Générale les 20 et 21 juin à Lugano
Participation romande : La Chaux-de-Fonds, Saignelégier,
Neuchâtel, Genève, Monthey, Lausanne-Prilly.

L'A.P.A.R. présente les activités réalisées durant l'année écoulée.

E) COTISATIONS 1996-1997

Fr. 100.-- par patinoire, sans changement.
32 patinoires affiliées.

F) DIVERS

Les délégués romands de la S.P.A.S., Gino Croci et Daniel Piller, nous commentent les activités de l'année de la S.P.A.S.

CONCLUSIONS

L'A.P.A.R. termine sa neuvième année d'activité et j'en profite pour remercier mes collègues du Comité de Direction pour leur soutien, leur disponibilité et leur enthousiasme.

Au moment de conclure, je vous répète encore et toujours que votre « implication active » est indispensable à la bonne marche de l'A.P.A.R., l'unique possibilité d'aller de l'avant, d'évoluer, de définir et de réaliser vos objectifs.

Notre dynamisme et notre vitalité, c'est vous...

PERSPECTIVES

Les perspectives sont identiques à celles de l'année dernière et se situent à deux niveaux :

- Le concret de chaque jour, la réponse immédiate à la demande, la solution à votre problème. Nos installations doivent « tourner », la satisfaction des utilisateurs et de nos patrons « prime » sur tout. Ce quotidien nécessite beaucoup de notre énergie.
- Au second niveau, les perspectives sont philosophiques ou techniques des dossiers difficiles à traiter parce que leur réalisation n'est possible qu'à moyen ou à long terme.
 - la reconnaissance de la profession de maître de glace
 - le portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en suisse
 - la mise sur pied d'une « francophonie » des patinoires avec des échanges fructueux, des communications permanentes, sur le plan international.

Au début de notre dixième année d'activité, les défis sont nombreux avec le risque de s'engager toujours plus. Votre Comité reste disponible pour répondre à toute demande collective ou individuelle.

Merci pour votre présence, votre participation et votre confiance.

3 . Rapport du trésorier - Année 1996-1997

A. P. A. R.

Patinoires romandes contactées par lettre en juin 1996 :	33
Patinoires affiliées à l'A.P.A.R. :	32
Patinoires avec cotisations 1996 (Fr. 100.--):	31

Recettes

Total en caisse au 30 avril 1996	Fr. 11'343.--
Total cotisations 1996	Fr. 3'100.--
Cotisations 1995 en retard :	
Société Coopérative de la Patinoire d'Yverdon	Fr. 100.--
Patinoire d'Ajoie S.A., Porrentruy	Fr. 100.--
Publicité Repelec	Fr. 300.--
Publicité Züko	Fr. 300.--
Intérêt net	Fr. 88.80

Total en caisse **Fr. 15'331.80**

Dépenses

Cours de Maîtres de Glace, Saignelégier 1996	Fr. 1'449.25
Mérite François Chevillat, 16 exemplaires	Fr. 5'000.--
Pati-Info, photocopies laser couleur	Fr. 762.75
Photocopies et affranchissements	Fr. 290.50
Décompte des taxes	Fr. 8.20

Total dépenses **Fr. 7'510.70**

TOTAL EN CAISSE AU 30 AVRIL 1997 : **Fr. 7'821.10**
=====

Note : Cotisation non payée pour 1996 :

- Patinoire d'Ajoie SA, Porrentruy Fr. 100.--

Prilly, le 21 mai 1997

4. Rapport de l'organe de contrôle

à l'intention de l'Assemblée Générale Ordinaire
des membres de l'
ASSOCIATION DES PATINOIRES ARTIFICIELLES ROMANDES
(A.P.A.R.)
à la Chaux-de-Fonds, le 28 mai 1997

Monsieur le Président,
Madame,
Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes annuels arrêtés au 30 avril 1997.

Nous avons constaté que les écritures comptables sont tenues avec exactitude.

Sur la base de notre examen, nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Gino Croci

Prilly, le 21 mai 1997

5. Décharge du Comité

Le Comité de Direction est déchargé, à l'unanimité et avec remerciements pour le travail accompli.

6. Information S.P.A.S.

L'information donnée l'année dernière au sujet de la S.P.A.S. s'est concrétisée et la situation actuelle est la suivante :

Vu les difficultés d'organiser des choses ensemble (cours de maîtres de glace par exemple), vu également le problème de langues (traduction simultanée coûteuse), nous vous proposons de restructurer et de redistribuer les tâches de la S.P.A.S. sous forme d'une nouvelle organisation.

Il y aurait donc la S.P.A.S. avec un comité central de 3 romands et 4 alémaniques qui se rencontreraient moins souvent qu'actuellement et qui s'occuperaient que des problèmes liés aux contacts au niveau national ou international, rapport avec la L.S.H.G., Suisa, etc...

Nous n'aurions donc plus qu'une conférence des directeurs, certainement tous les deux ans.

Les cotisations seront diminuées.

Au dessous, il y aurait les deux associations indépendantes, la S.P.A.S. alémanique et la S.P.A.S. romande avec leurs propres statuts, comptes et budgets.

Nous organiserions donc nos propres cours de maîtres de glace ainsi que toutes les tâches régionales.

En fait, pour nous, il n'y aurait pas énormément de changements puisque nous travaillons déjà dans ce sens. Il faudra pour nous modifier quelque peu nos statuts, ainsi que la désignation de notre association qui deviendrait S.P.A.S. - R.

La fortune actuelle de la S.P.A.S. doit être distribuée entre les deux associations selon une clé de répartition à définir.

Ces propositions ont été acceptées et les décisions seront prises lors de l'Assemblée Générale à Morges.

Préparation de l'Assemblée Générale de la S.P.A.S. le 26 juin 1997, à Morges.

Cette assemblée revêt une importance primordiale, la délégation romande doit être nombreuse et elle doit intervenir systématiquement dans les débats afin de revendiquer ce qui lui revient de droit.

7. Mise à jour de l'Annuaire 1997-1998 et Identité romande

Comme mentionné précédemment, l'Annuaire A.P.A.R. est une mine de renseignements indispensables. Les commentaires, remarques, suggestions, de votre part, ne pourront qu'améliorer le contenu tout en étoffant la qualité de l'information. Ne pas oublier de communiquer toute modification à l'intérieur de vos patinoires au moyen des feuilles spécifiques (échéancier : 31 août 1997).

Identité romande

Nous vous rappelons que cette carte personnelle donne droit à la gratuité pour l'accès et l'utilisation des installations membres de l'A.P.A.R. (pour autant que celles-ci ne soient pas louées à des tiers). Nous précisons que certaines installations communales appliquent des règlements précis excluant ce type de faveurs.

Ne pas oublier d'informer votre personnel de l'accès libre et autorisé dans les installations concernées. Un « spécimen » de cette carte serait judicieux !

Nouveau responsable de l'Annuaire et Identité romande :

Claude-Alain HENRIOUD
Patinoires du Littoral
4, Quai R.-Comtesse
2000 Neuchâtel

Echéancier final : 31 août 1997

8. Mandats 1997-1998

1. Parution du bulletin d'information « Pati-Info »
2 parutions par année (juin et décembre)
2. Promotion - information - affiliation des patinoires
3. Etablissement du calendrier en Suisse romande
Collaboration avec la L.S.H.G. et les arbitres
Partenariat Patinoires / propriétaires et L.S.H.G. / locataire
Signature convention L.S.H.G. - A.P.A.R.
Organisation des matches catégories Espoirs
Saison 1997-1998
4. Annuaire 1997-1998
5. Cours de maîtres de glace 1998
Reconnaissance du statut de maître de glace
6. Projet de collaboration avec les patinoires françaises et francophones (signature d'un protocole d'entente)
7. Achats en commun
(sous réserve de demandes précises des patinoires)
8. Projet de voyage d'étude et de perfectionnement pour les membres de l'A.P.A.R. - 1999 / Cagnotte ?
9. Agenda Sport - Gestion des surfaces de glace ou installations sportives par l'informatique - Projet réactualisé
- Documentation à venir
10. Mérite François CHEVILLAT
11. Portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse
- Etude de faisabilité
- Plan de recherche, contrat avec l'E.P.F.L. de Lausanne (en attente)
Manuel - Directives d'entretien des installations

11. Formation des maîtres de glace

Ce dossier a considérablement évolué depuis l'année dernière pour devenir la première priorité de notre association. Plusieurs séances de travail se sont déroulées pour aboutir au cours de formation de maîtres de glace les 24 et 25 avril 1997 à Nendaz.

Le cours de maîtres de glace aura lieu chaque année et il se déroulera à la Vallée de Joux les 29 et 30 avril 1998.

Nous vous prions de lire attentivement les documents en annexe et vous demandons de nous faire part de vos suggestions et remarques.

Le Comité de Direction a comme objectif de vous remettre votre « certificat de service » d'ici le mois de décembre 1997.

12. « Mérite François Chevillat »

Le Mérite François Chevillat a été créé le 1er janvier 1996 afin de perpétuer cet esprit dynamique, créatif et novateur.

Eligibilité : Une personne ou un groupe de personnes ayant contribué

- à l'avancement de la profession au niveau technique
- à l'avancement de la reconnaissance de la profession de maîtres de glace
- en proposant toute innovation technique ou administrative susceptible de faciliter la gestion des installations

Prix : Une oeuvre d'art intitulée
« Mérite François Chevillat »

Jury : Comité A.P.A.R.
Celui-ci se garde le droit de ne pas décerner le « Mérite François Chevillat » si la qualité des dossiers est jugée insatisfaisante

Date limite : 30 septembre 1997
pour remise des dossiers de candidature

Informations : Pierre Gueissaz

13. Cotisations 1996-1997

Fr. 100.-- par patinoire, sans changement, 32 patinoires affiliées

14. Divers

- a) Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous vous avons présenté un programme informatique intitulé Agenda-Sport. Il s'agit d'un programme permettant la gestion des surfaces de glace avec facturation automatique. Plusieurs patinoires ont fait l'acquisition de ce programme.

Une nouvelle version réactualisée est proposée sur « Windows » et semble répondre à nos attentes et à nos besoins. Une démonstration devrait être offerte au mois de décembre à l'intention des patinoires intéressées. Renald Locca, de la Vallée de Joux, utilise ce nouveau programme et gère l'ensemble de ses installations, patinoire, piscine, salle « omnisports », dortoirs, etc.

Première évaluation dans le courant de l'automne.

- b) O.P.A.M. / Février 1991

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs.

Suite à différents incidents intervenus dans le Valais, l'application cantonale de cette ordonnance varie considérablement et les conséquences sont multiples pour certaines patinoires.

En général, les mesures préconisées par les services cantonaux concernés sont onéreuses et souvent irréalisables à court terme.

Nous vous suggérons de rencontrer « votre » service cantonal et de proposer un plan d'intervention incluant des travaux à réaliser par étapes, sur plusieurs années.

Informez-vous auprès de vos collègues des patinoires voisines ?

Communiquez-nous vos (bonnes) expériences ?

L'information est un atout primordial dans ce dossier ?

Une rencontre d'évaluation romande serait-elle utile ?

Faites-nous parvenir vos commentaires et suggestions ?

Notre collègue de Moutier nous informe que la Maison Sulzer offre ses services à des tarifs onéreux. Quel est l'«état des lieux» des patinoires romandes ? Qui fait quoi et à quel prix ?

L'A.P.A.R. peut-elle se « positionner » par rapport à Sulzer ?

Problèmes de responsabilités, de continuité, de garantie ?

Quelles sont les patinoires concernées ?

Le Locle :

Système du froid à changer

Estimation du coût : 1,5 million

Existe-t-il d'autres entreprises que Sulzer pour ce type de travaux ?

Porrentruy : Projet de « Karting » à essence dès le mois de
juin 1997
Sulzer déconseille ce type d'activité
Dégradation de la dalle

Fréquentation des patinoires

Nendaz : Baisse du patinage public
Bonnes conditions de neige
Projet couverture de la patinoire

Fleurier : Patinage public en baisse - Trop de neige - Ski

Ponts-de-Martel : Fréquentation Clubs de hockey à la hausse
VTT cet été
Bonne acoustique à la patinoire

Monthey : Baisse fréquentation du public

Formation des maîtres de glace

Formation plus importante chaque année
Plus de participants
Fixer un délai d'inscription du cours
Poste budgétaire - incidence inscriptions

Accentuer et améliorer les cours de formation de
maîtres de glace (1 par année).

Divers

Lausanne : Projet vélodrome couvert à Lausanne
Devis : Fr. 25'000'000.--
Patinoire de la Pontaise maintenue
Fréquentation du public à la hausse

Malley : Exploitation estivale des patinoires
Problématique des manifestations hors glace
Programme des manifestations hors glace pour le
Pati-Info

Thônex : Réalisation du Centre Sportif
3 municipalités - Votation favorable à l'unanimité
Votation populaire - Référendum septembre 1997

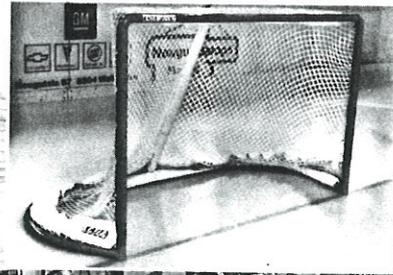
Genève : Avril 1998
Réunion Gouverneurs Banques Asiatiques
3'000 personnes
Concurrence Patinoire - Aréna

Lausanne-Malley, le 23 juin 1997

Le rapporteur : Pierre Gueissaz

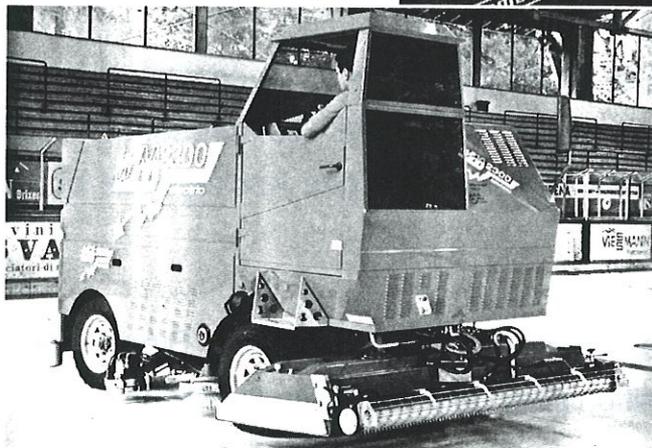
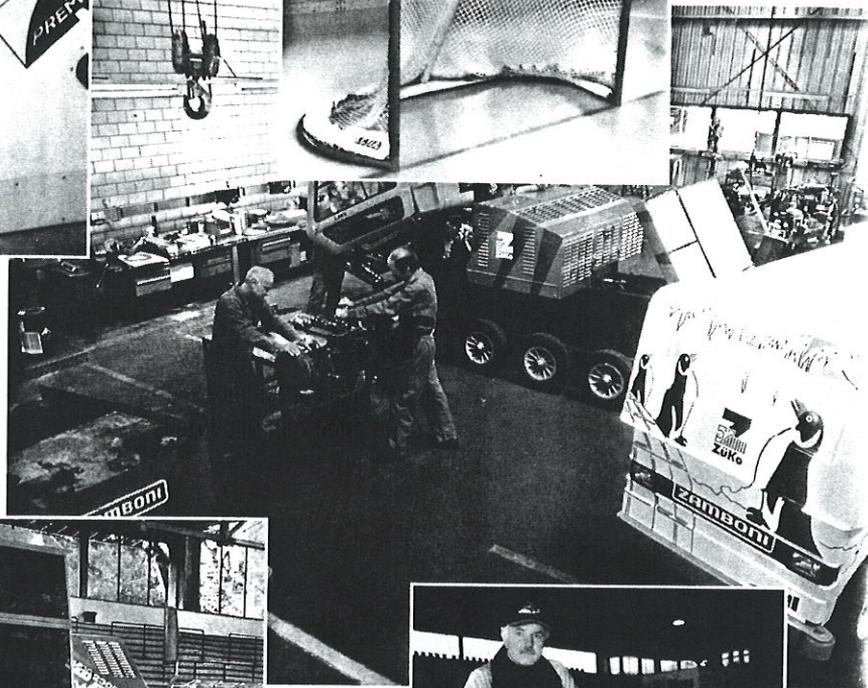
Tout pour votre patinoire...

Système complet de bandes avec portes, poutres, marquage des champs d'exercice en polyester



Service compétent

Nous sommes là pour vous lorsqu'il s'agit de réparations dans notre propre atelier ou d'un service de piquet chez vous.



La plus moderne et performante des lisseuses-surfaceuses du monde, la ZüKo WM 2300. Nous vous conseillons lors de l'achat d'une machine neuve ou d'occasion.



Donne à votre patinoire un polissage spécial: la fraiseuse à bandes ZüKo.



Vente et location de machines et accessoires. Demandez-nous aussi conseils sur notre système de réfrigération ainsi que la tuyauterie.

Le no 1 de la patinoire.

W. Zürcher Kommunal AG, 8620 Wetzikon, tél. 01/933 61 11, fax 01/933 61 13



LA RAISSE ARMAND

Centre Sportif de la Vallée de Joux

Association des Patinoires
Artificielles Romandes
M. Pierre GUEISSAZ
Centre Intercommunal de Glace de
Malley S.A.

Le Sentier, le 25 juin 1997
RL/st

“ Hockeyades Vallée de Joux du 10 au 17 août 1997 ”

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien de ce jour, nous vous confirmons que le Centre Sportif offrira la gratuité aux membres de l'APAR (sur présentation de la carte remise par l'APAR) pour l'entrée aux matches des hockeyades qui auront lieu du 10 au 17 août 1997.

Vous trouverez ci-joint le programme des manifestations. Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.

D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration et dans l'attente de vous voir au Centre Sportif de la Vallée, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

CENTRE SPORTIF DE LA
VALLEE DE JOUX

R. Locca, Directeur



LA RAISSE ARMAND

Centre Sportif de la Vallée de Joux

« LES HOCKEYADES »

Un mois d'août inoubliable!!!
Réservez vos dates

Dimanche	10 août 97	Frankfurt-Lions / Lausanne HC à 18 h 00
Mardi	12 août 97	Frankfurt-Lions / Martigny à 18 h 00
Mercredi	13 août 97	Frankfurt-Lions / Grenoble à 18 h 00
Jeudi	14 août 97	Frankfurt-Lions / Kloten à 18 h 00
Vendredi	15 août 97	Sparta Praha / Kloten à 18 h 00
Samedi	16 août 97	Sparta Praha / Gottéron à 18 h 00
Dimanche	17 août 97	Sparta Praha / Chaux-de-Fonds à 18 h 00

<u>Prix d'entrée</u>	<u>Adultes</u>	<u>Enfants</u>	<u>App. Etud.</u>
1 match	Fr. 20.--	Fr. 10.--	Fr. 15.--
3 matchs	Fr. 50.--	Fr. 25.--	Fr. 40.--
5 matchs	Fr. 80.--	Fr. 40.--	Fr. 60.--
7 matchs	Fr. 100.--	Fr. 50.--	Fr. 80.--

PATINS - POTINS

L'Assemblée Générale de la S.P.A.S s'est déroulée à Morges, le 26 juin 1997.
La délégation romande était très imposante avec une délégation de
19 personnes représentant 15 patinoires.
Probablement un record, félicitations et bravo aux participants.

Lors de cette même Assemblée, la séparation en deux sections
(une suisse-allemande et une romande)
a été entérinée et la section romande (A.P.A.R.) recevra Fr. 13'000.--
en provenance du partage de la fortune de l'Association nationale.

René Kunslé, Président de l'Association de la Patinoire couverte
et halle polyvalente de Monthey était présent à Morges,
tout comme à Berne et à Lugano ces dernières années.
Un Président « politique » qui s'implique et ou la solidarité
n'est pas un vain mot. Merci René.

Les Championnats du Monde de Gymnastique Artistique
se dérouleront à Lausanne du 31 août au 7 septembre 1997.
Votre visite sera la bienvenue pour découvrir des installations
complètement transformées.

« POTINS - PATINS »

CHAMPIONNAT DU MONDE DE PATINAGE ARTISTIQUE A LAUSANNE

UNE GRANDE REUSSITE

Les mondiaux 1997 se sont achevés le 23 mars 1997 à Lausanne et ont rencontré un immense succès.

En effet, il y eut plus de 40'000 spectateurs.

Cette grande fête du sport s' est déroulée grâce :

- à un comité d' organisation comptant une cinquantaine de personnes.
- au personnel de la patinoire de Malley qui comptait une vingtaine de personnes (administratif et technique)
- aux volontaires qui étaient au nombre de 500 personnes.

Tous ces gens se sont défoncés pendant 10 jours sans compter toute la préparation qu' il a fallu faire.

Ils ont vécu une expérience unique et inoubliable. Ils peuvent être fiers de leur réussite.

Donc un grand coup de chapeau à tous et surtout à Pierre et son équipe qui n' ont pas ménagé leurs efforts et qui ont fait de ces championnats du monde une fête qui restera pour beaucoup gravée dans leur mémoire.

Penchons - nous quelque peu sur des chiffres :

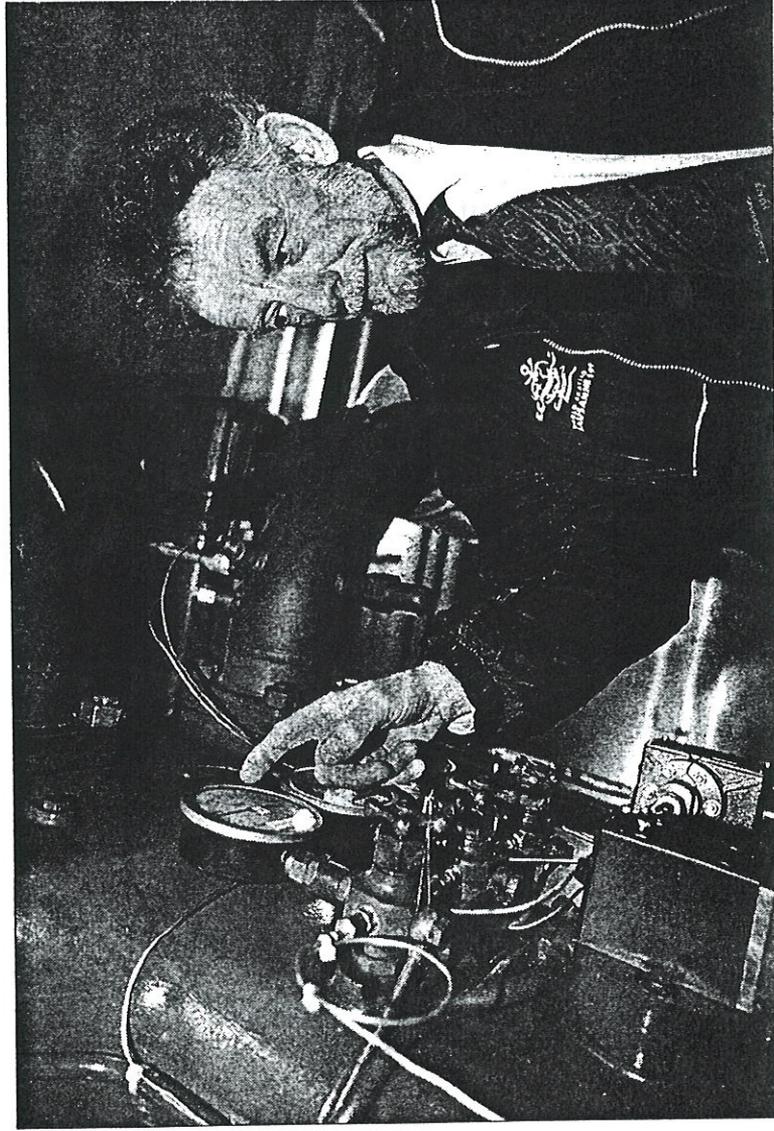
- 1'200 cassettes de programmes des patineurs à gérer.
- 600 représentants des médias.
- 42 caméras installées dans la grande patinoire.
- 4'930 repas pour les volontaires.
- 4'800 eaux minérales ont été vendues.
- 260 Kg de café.

En résumé !!! UN BEAU CHAMPIONNAT DU MONDE ET ENCORE
BRAVO A TOUTE L' EQUIPE DE MALLEY.
UN GRAND COUP DE CHAPEAU.

Gino Croci

Dans les coulisses ou sur la glace, le chef technique garde la tête froide

Mieux que personne, Roland Briand connaît tous les rouages de la patinoire. Durant les Championnats du monde de patinage, il joue le rôle d'un chef de gare, sans palette, mais avec Natel.



Roland Briand a pour mot d'ordre: r-é-a-g-i-r sans délai!

ARC

N'OUBLIONS PAS AUSSI TOUTE L'EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Rapport du cours de maître de glace
Jeudi 24 et vendredi 25 avril 1997
NENDAZ

Le jeudi 24 avril 1997, nous nous sommes rendus, M. Norbert KRUG et moi-même, au cours de maître de glace à Nendaz en Valais.

Nous avons été reçu au centre sportif des Ecluses où se trouve notamment la patinoire de la commune et c'est à cet endroit que nous avons pu faire la connaissance des autres participants, 37 au total.

De 10 h 00 à 12 h00, M. Edmond BIOLLAZ, inspecteur de l'OPAM, nous a fait un exposé concernant la fuite d'ammoniaque survenue à la patinoire de Nendaz le 25 avril 1995.

De cet exposé, j'ai retenu les points suivants :

- Après l'accident, un examen a permis aux spécialistes de déterminer que la fuite était due à une mauvaise isolation des tuyaux se trouvant sous le tank de NH_3 . La corrosion due à la condensation a perforé un des tuyaux. J'ai pu voir le tuyaux en question, le trou n'était pas plus grand qu'une tête d'épingle.

- L'intervention a duré de 1145 à 1725. Entre ces deux laps de temps, 1 tonne de liquide s'était échappé.

- Les valeurs mesurées par un appareil de type Miran (détecteur infrarouge) ont été variables : de 5 PPM. à 500 PPM. Par chance, les habitants n'ont pas été intoxiqués, car les pompiers avaient installé des murs d'eau, (l'ammoniaque ayant la particularité de se fixer dans les molécules d'eau). Toutefois, il faut savoir que seul 30 % de l'ammoniaque part en évaporation laissant 70 % de matière résiduelle. C'est cette évaporation qui se fixe dans l'eau.

- Selon M. BIOLLAZ, l'eau qui s'est évacuée dans les égouts entraînant avec elle le NH_3 fixé, n'a pas porté préjudice à l'écosystème. De plus, un contrôle constant de la STEP a été effectué tout au long de l'opération.

- Finalement, la fuite a été colmatée par une "vanne à bille".

- La durée exagérément longue de cette opération a été due au manque d'informations, tant au sein des responsables de la patinoire que des installateurs frigoristes venus sur place (SULZER).

Quelques chiffres

- *Frais d'intervention* 30'000 fr.

- *Remise en état du site* 110'000 fr.

- *Consommation d'eau par le P.P.* 10'000 m³

En résumé, le travail aurait été grandement facilité si les informations avaient été en possession de qui de droit.

Nous avons par la suite pu nous rendre compte des améliorations qui ont été apportées suite à cet accident, notamment :

en dehors de la machinerie :

- un tableau synoptique
- un tableau de détection
- un interrupteur général
- un tableau de fermeture d'urgence avec numérotation des vannes
- un équipement respiratoire

M. BIOLLAZ nous a également rappelé les quelques petites précautions à prendre dans un cas similaire :

- Vider le contenu du tank de Nh₃ avant toute opération
- Ne jamais gicler d'eau sur la fuite car une réaction corrosive s'en suivrait
- A partir d'une contenance de 2'000 litres de Nh₃, il est obligatoire d'être muni d'un système d'alarme centralisé (responsable de la patinoire - poste permanent - police)(ordonnance sur les accidents majeurs 1991)
- Faire enlever immédiatement les containers de récupération du site
- Installation d'une vanne de fond sur le tank

En principe, aucune patinoire de Suisse ne peut exploser car la contenance est largement insuffisante

Selon l'OPAM, il y a possibilité de réduire une cuve de 2'000 litres de Nh₃ à 300 litres en utilisant une base à partir d'eau glycolée (1/3 alcool - 2/3 eau). La suite de mon rapport ne donnera pas raison à ce procédé. (voir page 4)

Préconisations

- Plan schématique de l'installation
- Plan des vannes de fermetures
- Scénario de fermetures avec étiquettes sur les vannes
- Plan de définition de scénario
- Equipement d'alarme, combinaison et masque de protection
- Spécialisation des hommes de glace
- Local machinerie étanche avec possibilité de récupération par voie spéciales
- Sol étanche
- Sondages réguliers des tuyaux
- Installations électriques à l'extérieur
- Pas de produits inflammables dans le local machinerie

Il s'agit du plan d'urgence édicté par **l'Ordonnance Fédérale de 1991**

Eau glycolée, avantage ou désavantage ?

Lors de l'exposé de M. BIOLLAZ, nous avons pu nous rendre compte de son très grand intérêt pour les installations fonctionnant avec l'eau glycolée.

Il est certain qu'avec ce principe d'utilisation aucun accident du type de Nendaz ne peut arriver. Cependant, seules les patinoires couvertes ou celles dites "d'agréments", c'est à dire de petite dimension, sont susceptibles de pouvoir user de ce procédé. En effet, la dépense d'énergie augmente considérablement (environ 40%). Il est donc impensable d'imaginer qu'une patinoire découverte puisse fonctionner avec une solution si peu réfrigérante.

Les glaciers présents, à qui la question a été posée, ont été unanimes : l'emploi du NH_3 est indispensable pour un rendement maximum par rapport à l'eau glycolée.

VISITE DU CHANTIER CLEUSON-DIXENCE

Cette visite fut, au demeurant, fort intéressante toutefois je ne m'étendrais pas sur le sujet, puisque celui-ci ne concerne pas la spécialisation d'un maître de glace. Une documentation accompagne mon résumé à titre d'information.

QUELQUES POINTS CITES

1) M. Cédric PERRIN de La Chaux-De-Fonds, a remis sur table sa proposition de la reconnaissance du métier de maître de glace. Il se trouve pour le moment dans une impasse vu que l'OFIAMT ne veut pas entrer en ligne de compte.

2) Les glaciers ayant suivi les trois derniers séminaires, (Neuchâtel - Saignelegier - Nendaz) recevront un diplôme attestant leurs présences à ces cours de perfectionnement, d'ici au mois de septembre.

3) M. BRIAND de la patinoire de Malley me demande si les tours de refroidissement de la Pontaise sont régulièrement inspectées. Il voudrait savoir s'il se trouve des dépôts de calcaire et à quels endroits ces dépôts se forment. En effet, les tours de Malley sont touchées par des dépôts de calcaire, mais seul la tour de refroidissement du côté de Bobst est touchée. Comme M. BRIAND ne s'explique pas ce phénomène, il voudrait savoir si nos tours ont la même particularité.

4) A ce propos, j'ai pris note qu'il existe un détartreur électrique à l'efficacité confirmée par certains glaciers présents. Pour un système d'installation comme la Pontaise un coût de 2'500 fr. serait à envisager. Le nom de cet appareil est E-TECH.

POINTS CITES (SUITE)

5) J'ai appris, pour le blanchissement de la dalle, que la dispersion extérieure était à proscrire. Cette dernière provoque des tâches de "bouillon" sur la glace. Il est vrai que ce phénomène a été remarqué au début de la saison 1996 - 1997 à la Pontaise. Dès lors, il convient d'utiliser de la dispersion intérieure.

6) J'ai proposé un exercice en collaboration avec le poste permanent. Il s'agirait d'une simulation d'alarme. Comme nous appartenons à la même direction est-il possible d'envisager une telle opération ?

PRESENTATION DE LA MAISON ZUKO

M. DUTTWILER, responsable de la maison ZUKO nous a fait un bref exposé. Il a confirmé dans celui-ci que l'ensemble des matériaux ZAMBONI CORPORATION était désormais livré par ZUKO.

Il nous a présenté quelques matériaux tels que tapis de sol, publicité de rink et de sol. Je regrette toutefois ne pas avoir eu l'occasion de voir à l'oeuvre une surfaceuse à glace de la maison ZUKO.

M. DUTTWILER nous informe par ailleurs que les lames pour machine ZAMBONI sont livrables en action pour l'été à un prix unitaire de 600 fr. au lieu de 850 fr.

A ce propos, il propose à l'assemblée de faire une commande groupée, ce qui pourrait faire baisser le prix d'environ 20%. M. BRIAND serait d'accord de réceptionner les lames à la patinoire de Malley.

M. Gino' CROCI, directeur du centre de loisirs des Franches - Montagnes, se chargera des modalités de commande jusqu'au 20 mai 1997 dernier délai. Nous pouvons le contacter aux numéros de téléphones suivants :

Numéro privé : 032 953'15'54

Centre : 032 951'24'74

Fax : 032 951'19'04

Laurent CHRISTEN

AINSI PARLA SCHMALTZ

Les zigzags de la vie

Est-ce moi qui ai une idée ou sont-ce les idées qui m'ont? La vérité est probablement quelque part entre deux. Et l'on peut dire de même à propos de ma relation avec mes chiens. Schmaltz

On me demande souvent comment, où et quand je trouve des idées pour mes articles. Pour celui-ci, ça m'est arrivé un matin vers 4 heures. Dans mon sommeil, avec la lumière du jour, l'idée a un peu pâli, mais elle est toujours là.

Avez-vous entendu parler de cette skieuse française qui a obtenu la médaille d'or des Championnats du monde de descente de 1966 trente ans plus tard? En cette année-là, Erika Schinegger gagna la descente et Marielle Goitschel arriva en deuxième position. L'année dernière, la Fédération internatio-

nale de ski attribua cette médaille d'or à Mme Goitschel parce que Mme Schinegger était en fait un monsieur. Erika devenait Eric. Ce n'était pas sa faute, mais il (elle) souffrait d'une anomalie qui faisait que ses organes sexuels mâles s'étaient développés à l'intérieur de son corps. C'est seulement bien plus tard qu'elle découvrit qu'elle était au fond «il».

Schinegger a donc subi une opération corrective, s'est marié et est devenu père. Il vit aujourd'hui en Autriche.

C'est un touchant épisode de la vie. Eric et Marielle sont toujours amis. Mais, comme dans toute bonne histoire, on peut se demander quelle est la morale à en tirer. Schmaltz voit plusieurs possibilités.

Premièrement: les grands juges peuvent parfois se tromper.

Deuxièmement: les gagnants d'un jour peuvent être des perdants plus tard sur le toboggan de la vie.

Troisièmement: lorsque nous nous regardons dans le miroir, nous ne devrions pas nous limiter à n'examiner que les rides sur notre visage et les bourrelets de cellulite sur nos derrières.

Quatrièmement: si la réalité est un phénomène de surface, est-il possible d'en éplucher toutes les couches?

Cinquièmement: le monde est plein de surprises.

Sixièmement: peut-être que le gagnant que nous applaudissons aujourd'hui ne mérite pas nos accolades.

Septièmement: les hommes skient plus vite que les femmes mais les femmes ont la peau plus douce.

Huitièmement: skier rapidement ou avoir la peau douce ne sont pas nécessairement des valeurs en elles-mêmes.

Neuvièmement: gagner ou perdre peut se résumer à une affaire d'hormones d'où une incontrôlable absurdité.

Dixièmement: 4 heures du matin, c'est, pour tout un chacun, trop tôt pour penser (ou trop tôt pour la pensée d'être en tout un chacun).

Onzièmement: Schinegger et Goitschel mériteraient tous deux la médaille d'or mais pour des raisons légèrement différentes.

Douzièmement: tout le monde mérite la médaille d'or, mais pour des raisons légèrement différentes.

Et pour finir, c'est toujours bon d'imaginer que peut-être d'ici à trente ans, notre étagère à trophées ne sera plus aussi vide.

Jon Ferguson □



Marielle Goitschel a obtenu sa médaille d'or des Mondiaux 1966 en décembre dernier. TempSport

Le tartre dans vos patinoires !!!

Les 24 et 25 avril derniers à Nendaz, j'ai participé à mon premier cours pour maîtres de glace (en tant que responsable de la gestion de la patinoire du Bugnon aux Ponts-de-Martel). Ce cours organisé à la perfection m'a apporté bien des satisfactions et j'ai beaucoup apprécié le temps passé en votre compagnie à Nendaz. Mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont organisé et animé ce cours.

Au cours des discussions, le problème causé par le tartre dans les installations des patinoires a largement été débattu. Après un tour de table, il s'avère que bon nombre de patinoires n'ont pas trouvé une solution pratique et rationnelle pour résoudre les problèmes de lutte contre l'antartrage des installations techniques d'une patinoire.

Après réflexion, j'ai pensé que je pouvais éventuellement apporter une solution à vos problèmes de tartre. En effet, depuis 1991, notre société FLÜCKIGER Electricité S.A. vend et installe un appareil antitartre électronique. J'ai testé personnellement cet appareil, qui existe depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'un appareil de fabrication suisse, étanche, ne nécessitant que l'installation d'une prise 220V, consommant très peu de courant électrique et sans entretien particulier. Il est à relever que l'appareil installé dans notre immeuble est du type P200/4 et qu'il répond parfaitement à nos exigences. J'ai également un appareil du type SP500 qui fonctionne dans un locatif de 6 appartements.

Comme promis à Nendaz, je me devais de fournir aux membres de l'APAR des renseignements sur le sujet en question.

Dès mon retour de Nendaz, j'ai pris contact avec le fabricant suisse des appareils antitartre. Nous avons organisé une visite des patinoires de Saignelégier et Tramelan pour nous rendre compte de la manière dont ces deux patinoires traitent le problème du tartre. Saignelégier teste depuis l'hiver dernier un appareil du même genre que celui que nous pourrions vous proposer, mais de fabrication étrangère. Selon les renseignements fournis par M. Croci et son chef technique, cet appareil pourrait satisfaire aux exigences. Quand à Tramelan, le problème est réglé par un appareil à usage de sel, coûteux à l'exploitation et à l'entretien.

Pourquoi pas une solution propre, avantageuse et suisse. Voilà le produit que nous pourrions éventuellement vous proposer. Comme les patinoires ne sont pas comparables à un locatif de 6 appartements ou plus, et que chacun a ses spécificités, le fabricant doit concevoir son produit pour traiter l'eau d'une patinoire, en fonction du diamètre de la conduite d'alimentation de l'installation et du débit moyen en exploitation normale.

Les patinoires intéressées par une étude d'une solution à leur problème de tartre sont invitées à se mettre en rapport avec l'entreprise :

Flückiger Electricité S.A.
A l'att. de M. Eric Jean-Mairet
Grande-Rue 9
2316 Les Ponts-de-Martel
Tél. 032 / 937.13.77
Fax 032 / 937.12.14

Nous serions très heureux d'apporter une solution idéale à vos problèmes.



*Les Jeux Olympiques de 1924 à Chamonix marquent
le début de l'ère des patinoires artificielles*

P O R T R A I T - M I N U T E

<i>Identité</i>	Jean-Pierre D e r u n g s
<i>Age</i>	60 ans
<i>Fonction</i>	Trésorier - Société des Patinoires Artificielles Suisses
<i>Principale qualité</i>	Précision, ponctualité
<i>Principal défaut</i>	Parle trop
<i>Hobby + Sport</i>	Voile + Informatique
<i>Déteste</i>	Hypocrisie Mauvaise perception de lui-même
<i>Plus beau rêve</i>	Tour du Monde à la Voile
<i>Plus mauvais souvenir</i>	Municipalisation des installations sportives gérées par Jean-Pierre Derungs (Lausanne)
<i>Plat préféré</i>	Tournedos sauce morilles
<i>Musique préférée</i>	Jazz - Dixie Land
<i>Lecture</i>	Biographies
<i>Plus grande réalisation</i>	Permis navigation « B » - Mer
<i>Le plus important</i>	Etre bien dans sa peau
<i>Plus grand projet</i>	Réaliser un outil informatique performant dans son poste de travail

Jean-Pierre Derungs quitte le poste de Trésorier de la S.P.A.S. après huit années de loyaux services.

Nous le remercions et lui souhaitons plein succès dans l'exercice de « ses » passions.

« PATINS - POTINS »

Le prochain cours de Maître de Glace se déroulera les
29 et 30 avril 1998 à la Vallée de Joux
Réservez vos dates !

Le groupe des « 5 » responsable de l'organisation du
prochain cours de Maître de Glace travaille sur le contenu du cours.
Vos suggestions sont les bienvenues.

Laurent Christen présente « son » rapport sur le cours
de Maître de Glace à Nendaz.
Intéressant et instructif.
Merci Laurent.

Votre patinoire vaut de l'or, le savez-vous ?
Une idée originale pour animer votre surface
de glace autrement que par le patinage.
Une idée à exploiter.
Gino Croci a pris contact avec la Maison concernée
et les informations vont suivre.

« POTINS - PATINS »

**Votre
patinoire
vaut de
L'OR
le
savez-vous ?**

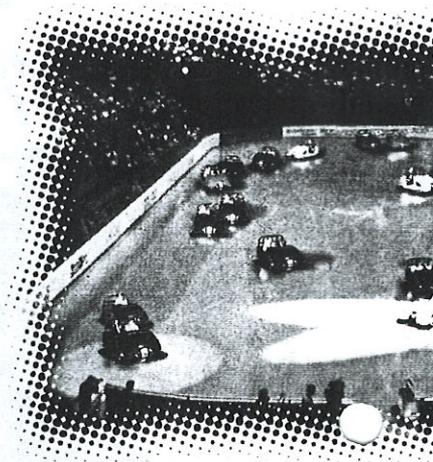
Le succès et ont rendez-vous s



Un concept fun et innovant
qui va enthousiasmer
vos clients.

- Offrez à tous* les plaisirs de la conduite sur glace, les sensations d'une nouvelle glisse sans risque et de 7 à 77 ans !
- ICE GLIDER : un produit et de nouvelles activités pour des possibilités d'animation illimitées : "auto tamponneuse", course sur glace, gymkhana, polo sur glace etc... laissez libre cours à votre imagination et à celles de vos clients !...
- ICE GLIDER : un produit qui s'intègre dans les tendances des nouvelles glisses, un esprit fun sans cesse renouvelé !
- ICE GLIDER, un concept réellement NOUVEAU qui va vous permettre de créer l'évènement pendant des années et enthousiasmer des générations de clients !

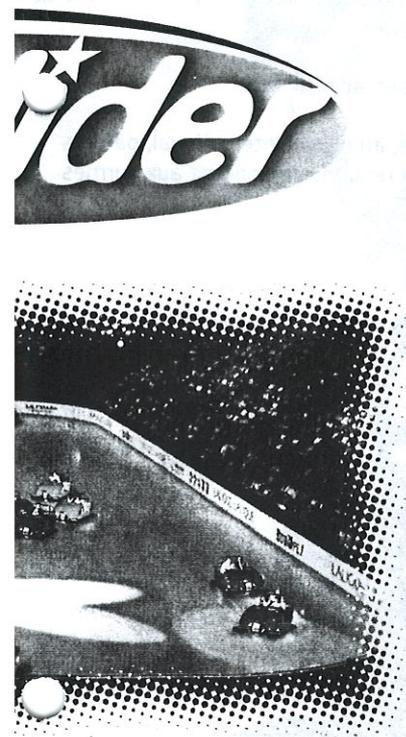
*y compris aux handicapés, grâce à des machines spécialement adaptées.



la rentabilité sur votre patinoire.

**Une activité complémentaire
pour booster la fréquentation et la
rentabilité de votre patinoire**

- Intégrez harmonieusement ICE GLIDER à la programmation actuelle de votre patinoire, une activité complémentaire qui va dynamiser plus encore l'ensemble de votre image.
- Différenciez-vous et prenez une longueur d'avance sur les offres de loisirs concurrentes .
- Attirez de nouveaux clients vers votre patinoire, ICE GLIDER va générer du trafic et augmenter la fréquentation de votre patinoire.
- 1000 façons de commercialiser l'activité ICE GLIDER : jetons "auto tamponneuse", soirées groupes ou soirées compétition, etc...
- Avec ICE GLIDER, nouveaux revenus et meilleure rentabilité ont rendez-vous sur votre patinoire.





Une mise en œuvre aisée

- ICE GLIDER est spécialement conçu pour une exploitation et une manutention facile par le personnel, cela pour une rentabilité maximum.

Une technique fiable et adaptée

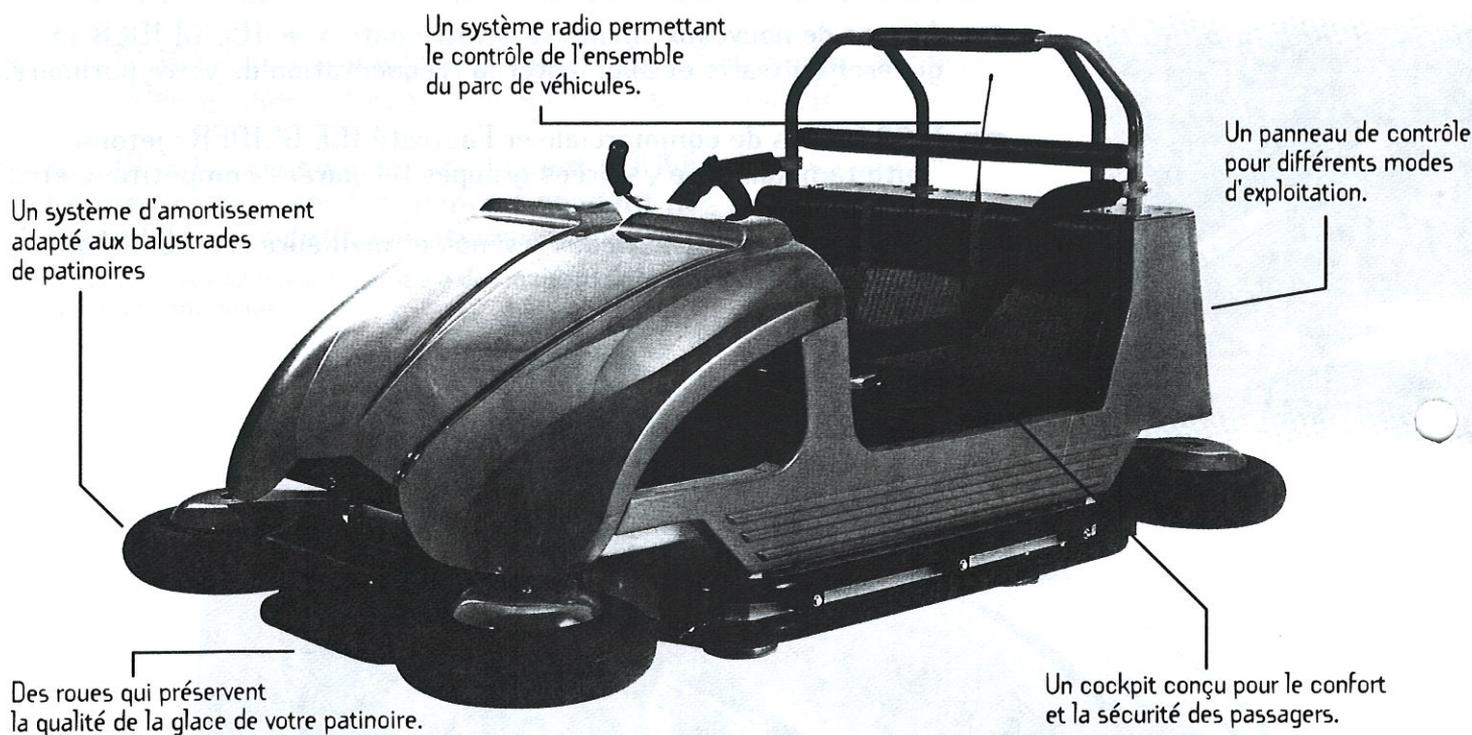
- ICE GLIDER est un produit nouveau constitué de composants fiables et éprouvés pour des applications industrielles de hautes exigences.
- Son système d'entraînement breveté préserve la qualité de la glace de votre patinoire.
- Le système d'amortissement assure la protection de vos balustrades.
- Doté d'un moteur électrique, ICE GLIDER est non polluant.

Un entretien facile

- La conception du ICE GLIDER est pensée afin de permettre un entretien facile du produit : montage, démontage, changement de pièces, réglage...

Une priorité : la sécurité des utilisateurs

- Spécialisé dans le secteur des loisirs en environnement extrême, SLED 3000 apporte au client toute son expérience en terme de :
 - Qualité du produit
 - Sécurité des utilisateurs
 - Environnement d'exploitation adapté
- ICE GLIDER est homologué, au niveau international, par des organismes de certification reconnus répondant aux normes principales de votre pays.



Un S.A.V. innovant et efficace

- Une formation sur site à livraison du matériel permet à l'exploitant de connaître son produit en détail et d'en assurer l'entretien et la bonne exploitation.
- Un dispositif de contrôle électronique permet de qualifier une panne.
- La conception modulaire du produit permet de changer rapidement le module défectueux.
- Le support fax-téléphone assure un contact permanent entre l'exploitant et SLED 3000 pour un soutien technique performant.
- Le contrat diagnostic-assurance Sled 3000 vous garantira le bon état permanent de votre



SLED 3000 - FRANCE
Contact : **Thierry VANNIER**
Responsable commercial
TEL : 04 76 26 74 99
FAX : 04 76 27 16 12

19
octobre
1994

REGLEMENT DES PATINOIRES DES MELEZES

LE CONSEIL COMMUNAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

arrête:

I. DISPOSITIONS GENERALES

Art. premier

¹La patinoire couverte est ouverte au public du 1er octobre au 31 mars de l'année suivante.

²Les surfaces extérieures sont ouvertes au public en période hivernale, en principe dès le début des vacances scolaires d'automne jusqu'à fin mars.

³En principe, les patinoires sont ouvertes au public tous les jours de 9h à 11h45 (sauf le samedi) et de 14h à 15h45. En cas de manifestation, cet horaire peut être modifié.

⁴Les surfaces de glace extérieures peuvent être fermées au public si les conditions météorologiques ou la qualité de la glace le justifient.

Enfants

Art. 2

Les enfants âgés de moins de 7 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Vestiaire

Art. 3

¹En cas de perte de la clé d'une cabine ou d'une cassette de vestiaire, l'ouverture de la cabine ou la remise des vêtements déposés ne peuvent être faites que par le personnel de la patinoire et seulement si l'intéressé peut indiquer d'une manière précise les vêtements ou objets déposés.

²Si la clé est perdue pour une cabine louée à la journée, la garantie n'est pas remboursée; si la clé n'est pas rendue, il sera perçu une taxe journalière équivalant au prix de location de la cabine.

³Pour une clé de vestiaire perdue, il sera réclamé Fr. 5,-.

⁴Les cassettes vestiaires doivent être vidées chaque jour. En cas de non-observation de cette disposition, le personnel est autorisé à prélever leur contenu et à le transmettre au service des objets trouvés.

Règles de
prudence

Art. 4

¹Les patineurs/euses se comportent de façon à ne pas porter atteinte à la santé d'autrui.

²Le public pénètre sur les surfaces de glace par les portes prévues à cet effet.

³Les patineurs/euses adaptent leur vitesse à la présence des autres, ainsi qu'à leurs capacités techniques.

⁴Il est strictement interdit au public:

- a) de bousculer les autres patineurs/euses d'une quelconque manière;
- b) de donner ou même de faire semblant de donner des charges contre la balustrade, assimilables à des body-check
- c) de foncer contre les balustrades, de foncer contre les autres patineurs/euses en ayant l'intention de s'arrêter à la dernière seconde
- d) de tenter de faire perdre l'équilibre à un-e autre patineur/euse, même sans le toucher
- e) de jeter des objets sur la glace
- f) de fumer sur l'ensemble de la surface de glace
- g) de pratiquer des jeux tels que les tapes, chaînes ou autres s'ils n'ont pas été organisés ou autorisés par le personnel de service
- h) de pratiquer le hockey en dehors des moments et des espaces prévus à cet effet, soit pour les écoles, soit pour les sociétés sportives
- i) d'utiliser des patins de vitesse.

Règles d'hygiène et de propreté

Art. 5 ¹Les usagers/ères observeront la plus grande propreté au sein de l'établissement.
²Chacun est responsable de ses déchets. Ceux-ci doivent être jetés dans les corbeilles prévues à cet effet.

³Il est strictement interdit:

- de jeter et/ou de coller des chewing-gum machés ailleurs que dans les cendriers et poubelles qui leur sont réservées.

Règles de conduite

Art. 6 ¹Les personnes qui fréquentent la patinoire entretiendront entre elles des rapports courtois.
²Les usagers/ères prendront tous les soins nécessaires en utilisant les espaces et le matériel mis à disposition.
³Il est strictement interdit:

- a) de patiner en portant sur soi des appareils diffuseurs de son
- b) sauf autorisation spéciale, de pénétrer en chaussures sur la patinoire
- c) de se servir du matériel à d'autres fins que celles auxquelles il est destiné

Taxes et émoluments

Art. 7 ¹Les taxes d'entrée sont fixées dans le Règlement du Conseil communal concernant les taxes et émoluments communaux¹.

²Les abonnements de saison sont personnels et intransmissibles. En cas d'abus, l'abonnement pourra être retiré et l'entrée à la patinoire interdite.

Responsabilité

Art. 8 La Commune de La Chaux-de-Fonds décline toute responsabilité à l'endroit des usagers/ères, notamment au sujet des vols dans les vestiaires.

¹ RSC-41.101 (→ art. 19)

II. DISPOSITIONS PENALES

Principe

Art. 9 Toute personne qui n'observerait pas le présent règlement ou ne donnerait pas suite aux observations du personnel de la patinoire fera l'objet de sanctions, sans préjudice de peines plus sévères que le contrevenant peut encourir en vertu de la législation fédérale et cantonale.

Autorité de décision

Art. 10 L'ensemble du personnel de service à la patinoire est apte à prendre des sanctions immédiates à l'encontre des personnes qui violeraient le présent règlement.

Avertissement

Art. 11 Les fautes de peu de gravité seront sanctionnées par un avertissement oral.

Amende

Art. 12 Ceux qui ne se soumettront pas aux injonctions du personnel de la patinoire; ceux qui ont déjà fait l'objet d'un avertissement; ou ceux qui commettront des actes en flagrante contradiction avec les articles 4, 5 et 6 pourront être dénoncés au Ministère public. Ils seront passibles d'une amende de Frs. 300.- au maximum.

Expulsion

Art. 13 ¹Dans les cas graves, le personnel de la patinoire procédera à l'expulsion du contrevenant.
²L'abonnement de patinoire sera en principe retiré et transmis à l'Office des sports.

Autres mesures

Art. 14 Suite à une expulsion, le/la chef du dicastère concerné-e décidera d'une interdiction éventuelle de fréquentation pour une durée déterminée; s'il y a lieu, éventuellement aussi de la restitution sans délai de l'abonnement de patinoire.

Taxes
d'entrée

Art. 15

¹Celui/celle qui ne s'acquitte pas de la taxe d'entrée pourra être dénoncé-e au Ministère public. Il sera passible d'une amende, en application de l'art. 151 CPS.

Force
publique

Art. 16

Si un-e contrevenant-e se montre récalcitrant-e, il pourra être fait appel à la force publique

Droit de
recours

Art. 17

¹Toute sanction prise par le personnel de piscine ou l'Office des sports peut faire l'objet d'un recours par écrit auprès du/de la chef du dicastère.

²Les décisions du/de la chef du dicastère peuvent être déférées devant le Conseil communal.

³Le délai de recours est de 20 jours.

III. DISPOSITION FINALE

Entrée en
vigueur

Art. 18

Le présent règlement abroge le précédent règlement de la patinoire et entre en vigueur immédiatement.

La Chaux-de-Fonds, le 19 octobre 1994

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Chancelier:
D. Berberat

Le Président:
C. Augsburger

« PATINS - POTINS »

Notre ami Gaston Pelletier de Fribourg, s'est blessé à la
jambe dans sa patinoire. Reprise de l'entraînement du hockey sur glace,
perfectionnement du « Inline », le mystère demeure ?
Bon rétablissement Gaston et ... bon été

Malgré plusieurs années de négociation et un stock de vin qui
s'accumule, Claude-Alain Henrioud, vigneron à ses heures,
refuse toujours de produire une cuvée spéciale « A.P.A.R. »
à un prix « à part » !

Eric Jeanmairet élève des truites dans son étang lui
permettant de faciliter l'exploitation de sa patinoire.
La troisième génération (de truites) prolifère et
on se réjouit de l'annonce du concours de pêche !
Un moyen pour rentabiliser nos patinoires...

Cours de Maîtres de glace à Nendaz.
Pour toutes vos sorties nocturnes,
deux spécialistes à votre disposition.
Cédric et Roland.

N'invitez pas trop souvent un directeur d'une autre patinoire chez vous.
Il profite de l'absence du « titulaire » pour négocier la gratuité de la glace
pour l'organisation d'une manifestation nationale !
Le Club de patinage artistique remercie chaleureusement
Claude-Alain pour son soutien et Gino cherche
à « rentabiliser » son Centre avec d'autres utilisateurs...

« POTINS - PATINS »



Un partenaire efficace au service des patinoires

Moteurs électriques

Pompes

Démarrateurs

Variateurs

Groupes électrogènes

Réducteurs

En stock à Lutry

repelec
moteurs s.a.

Repelec Moteurs SA s'occupe de l'entretien, du bobinage et de la vente de machines électriques.

Pour éviter les arrêts de fabrication, nous proposons des **contrôles périodiques**. Il s'agit de mesures prises chez vous pendant la marche. Leur évaluation permet de prévoir le 90% des pannes.

Nous vous assistons volontiers pour des calculs de démarrage ou pour le choix du moteur adapté à votre installation. Sur demande, nous sommes également présents lors de la mise en service.

Repelec Moteurs SA
1095 Lutry
Tél: 021/791 45 75
Fax: 021/791 12 47